

Rentabilité - bovins laitiers

Letzte Aktualisierung : 08 Dezember 2025

En résumé : Au départ d'une marge brute de l'ordre de 34,6 €/100 l de lait, l'exploitation spécialisée en bovins laitiers obtient un excédent brut proche de 29,6 €/100 l de lait et un revenu agricole de presque 62 556 € par unité de travail familial. C'est nettement plus que la moyenne des dix dernières années de 40 385 €/UTF. Cependant, derrière cette moyenne se cache une grande disparité de situations avec plus de 9 % des exploitations ayant un revenu du travail négatif. L'analyse de groupes de performance au niveau du revenu, montre que les plus performants dégagent un revenu agricole par 100 l de lait trois fois supérieur à celui des moins performants.

Marge

-

Excédent

-

Revenu

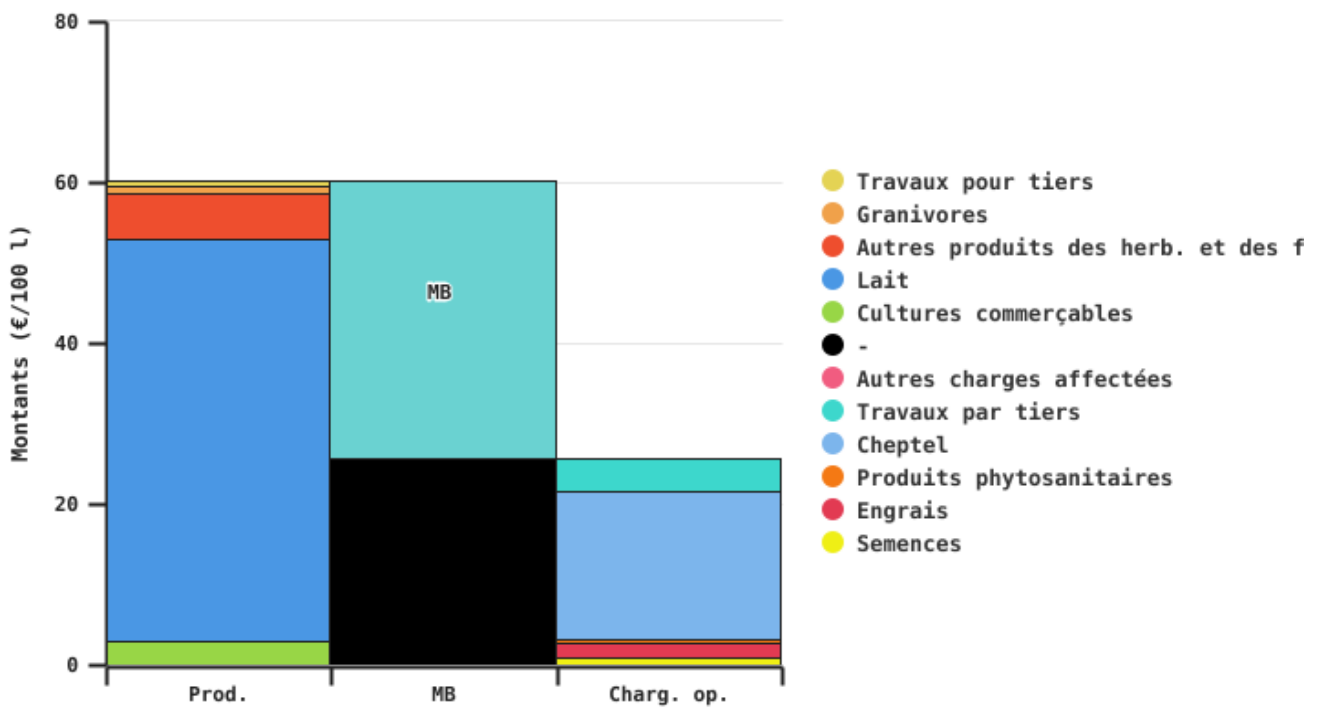
Marge brute

La **marge brute** traduit l'efficacité avec laquelle l'exploitation génère des produits au moyen de ses charges opérationnelles affectées. En 2024, elle est de **34,6 €/100 l de lait** (38,6 €/100 l de lait, travaux par tiers exclus des charges). La marge brute pour les exploitations spécialisées en bovins laitiers en 2024 est nettement supérieure à la moyenne des dix années précédentes qui est de l'ordre de 26,4 €/100 l de lait, sans atteindre la valeur très élevée de 2022.

Pour analyser spécifiquement l'activité des bovins et des cultures fourragères de ces exploitations, il est possible d'en calculer la marge brute. Celle-ci est de 32,2 €/100 l de lait (35,6 €/100 l de lait sans les travaux par tiers dans les charges). Cette approche permet d'isoler la rentabilité réelle de la production bovine et fourragère, en mettant en évidence l'impact direct des choix techniques et organisationnels sur la performance économique.

Exprimée par vache laitière ou par ha de SAU, la marge brute de l'exploitation spécialisée en bovins laitiers est respectivement de 2 303 € et de 2 265 €.

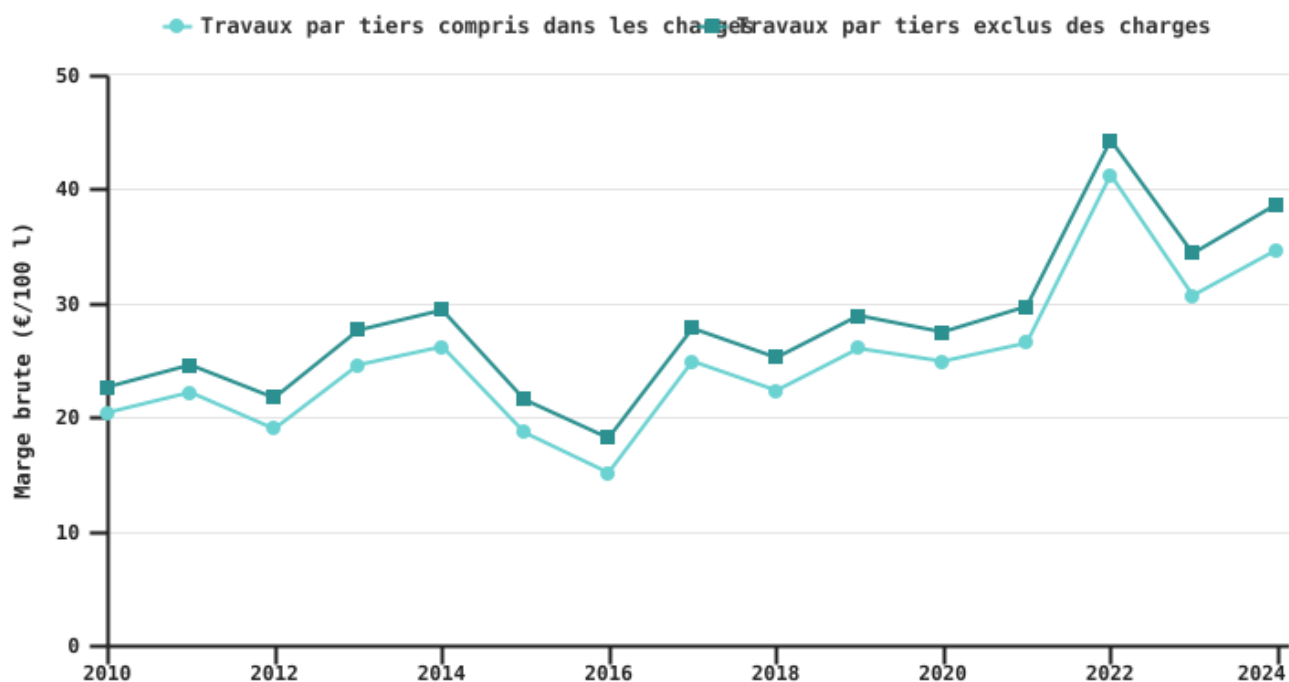
Calcul de la marge brute en 2024



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Evolution de la marge brute de l'exploitation wallonne spécialisée en bovins laitiers par 100 l de lait



Après la crise laitière de 2009, la marge brute des exploitations spécialisées en bovins laitiers va s'améliorer bien qu'elle connaîtra encore trois très mauvaises années 2012, 2015 et 2016. De 2017 à 2021, la marge brute de ces exploitations va être très stable. En 2022, la hausse des prix du lait va conduire à une marge exceptionnellement élevée. Elle redescendra ensuite en 2023, les prix du lait étant toujours corrects, ce sont les charges qui restent à un niveau élevé et dont la baisse ne se marque qu'à partir de 2024.

EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Excédent brut

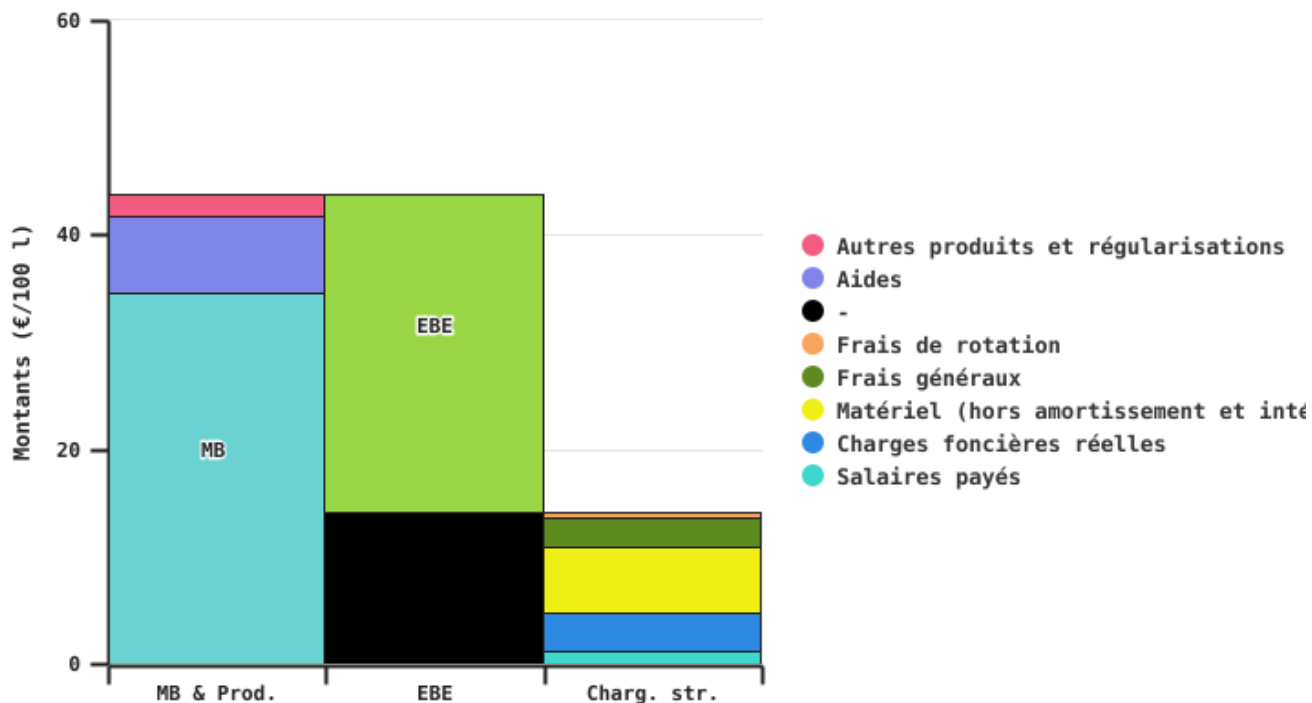
L'excédent brut d'exploitation [EBE] est le résultat de la soustraction des charges réelles de l'exploitation (hors amortissements et intérêts) au total des produits des activités (produits exceptionnels non compris) et des aides récurrentes. Il doit permettre de rémunérer la main d'œuvre familiale et de financer les investissements.

L'excédent brut de l'exploitation spécialisée en bovins laitiers, exprimés par 100 l, atteint en 2024 une valeur de **29,6 €**. A titre de comparaison, la moyenne des dix années précédentes cet EBE atteint une valeur de 22,5 €/100 l de lait.

A la différence de la marge brute, l'EBE prend en considération les aides ainsi que les charges fixes réelles. Etant donné que les éléments cités évoluent lentement dans le temps, l'évolution de ces deux indicateurs de rentabilité est relativement similaire.

Lorsqu'il est exprimé par vache ou par ha de SAU, cet excédent brut atteint respectivement 1970 € et 1938 €.

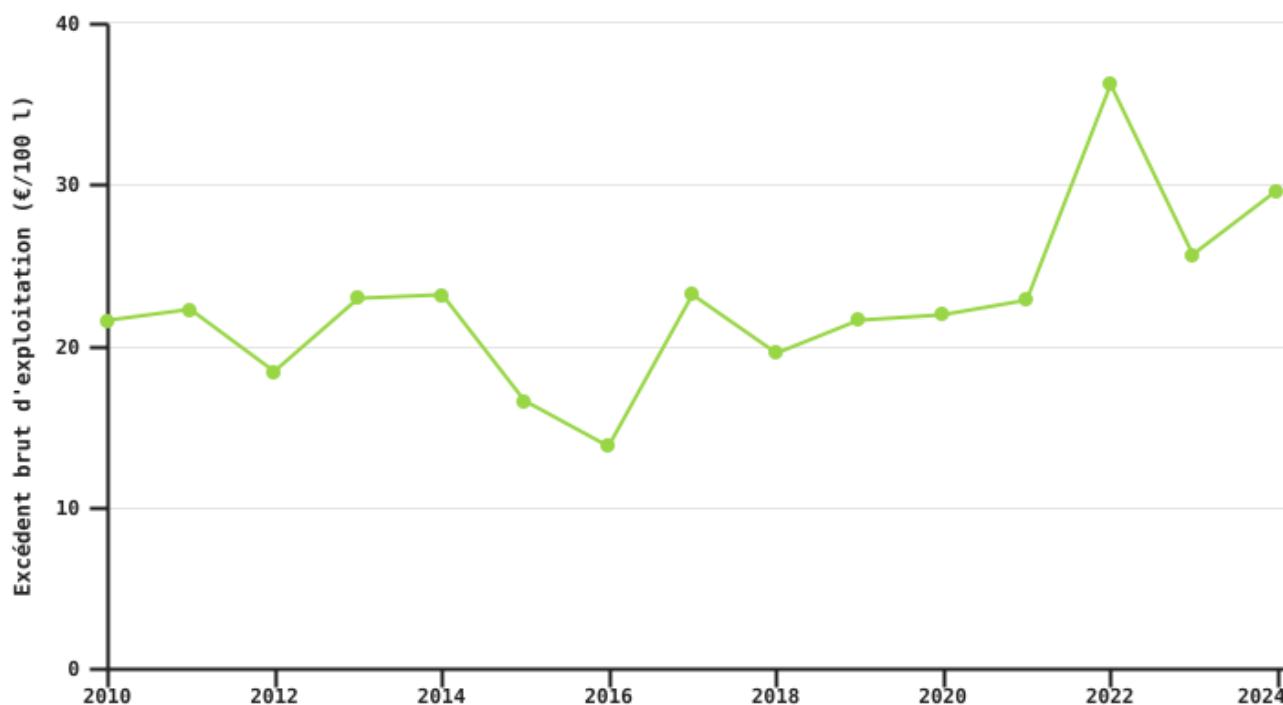
Calcul de l'excédent brut d'exploitation en 2024



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Evolution de l'excédent brut de l'exploitation wallonne spécialisée en bovins laitiers par 100 l de lait



L'excédent brut n'a jamais dépassé 23,5 €/100 l de lait de 2010 à 2021 avant de dépasser 36 €/100 l de lait en 2022 alors qu'à l'opposé l'année 2016 est la plus mauvaise avec un excédent qui plonge à 13,8 €/100 l de lait.

EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Revenu

- Par 100 l de lait

En 2024, le **revenu agricole** ou revenu du travail et capital familial monte à une valeur de **20,5 €/100 l de lait**. Il est la différence entre d'une part, la valorisation de l'ensemble des productions de l'exploitation et des autres produits (hormis les produits de nature exceptionnelle : ventes d'avoins, ...) et, d'autre part, l'ensemble des charges réelles (sauf les charges exceptionnelles). Ce montant sert à rémunérer le travail des non-salariés, c'est-à-dire les exploitants eux-mêmes, et le capital investi dans l'exploitation.

Le **revenu du travail** s'établit à **17,7 €/100 l de lait**. Il est le résultat économique de l'exploitation, après avoir couvert l'ensemble des charges réelles (hors main d'œuvre) et les charges calculées sur les capitaux en propriété engagés par l'exploitant dans l'entreprise (fermages nets sur terres en propriété et intérêts sur capital d'exploitation propre). Dans ce revenu, on suppose que le mode

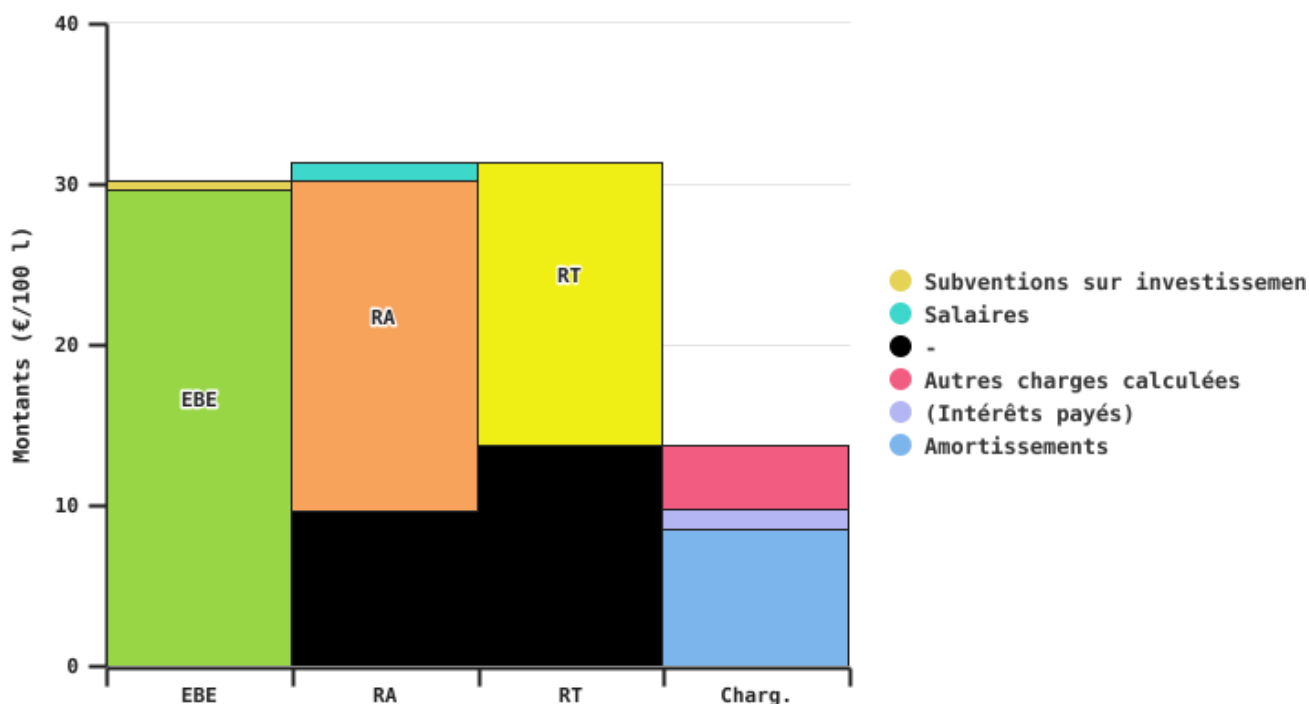
de rémunération des facteurs de production (terre, capital et travail) soit le même dans toutes les exploitations. Aucune distinction n'est faite entre les fonds propres et le capital emprunté, ni entre le fait d'être ou non propriétaire et ni entre le travail non salarié et le travail salarié.

Le revenu agricole est plus pertinent pour parler de la gestion individuelle de l'exploitation tandis que le revenu du travail permet de placer les exploitations dans un référentiel commun de comparaison. Le revenu du travail facilite la comparaison entre exploitations (locataires ou propriétaires) et au fil du temps (pas d'impact des intérêts fluctuants).

Tant pour le revenu agricole que pour le revenu du travail, l'année 2024 enregistre une hausse de presque 3 €/100 l de lait par rapport à 2023, et ces revenus sont environ 6 €/100 l de lait supérieurs aux valeurs moyennes des dix années précédentes.

Exprimés par vache laitière, le revenu agricole et le revenu du travail sont respectivement de 1 362 € et 1 177 €. Ramenés par ha de SAU, ces revenus sont de 1 339 € et de 1 157 €.

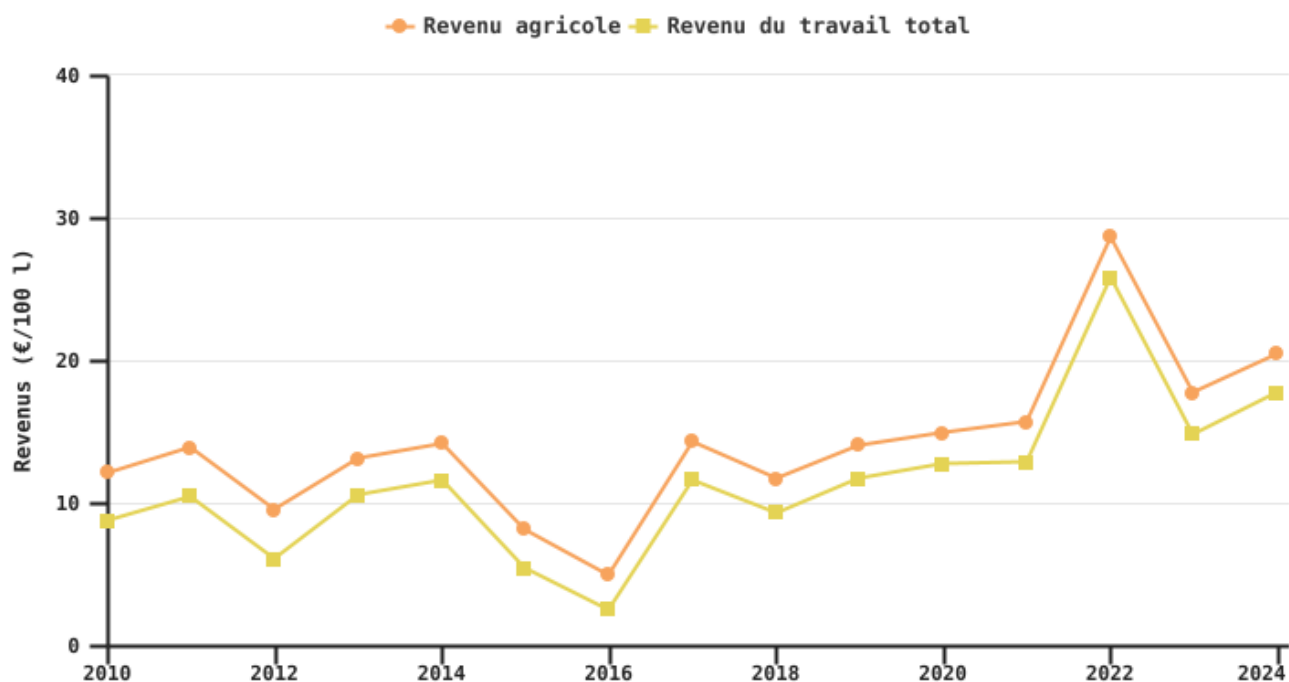
Calcul des revenus en 2024



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Evolution des revenus de l'exploitation wallonne spécialisée en bovins laitiers par 100 l de lait



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

- Par unité de travail

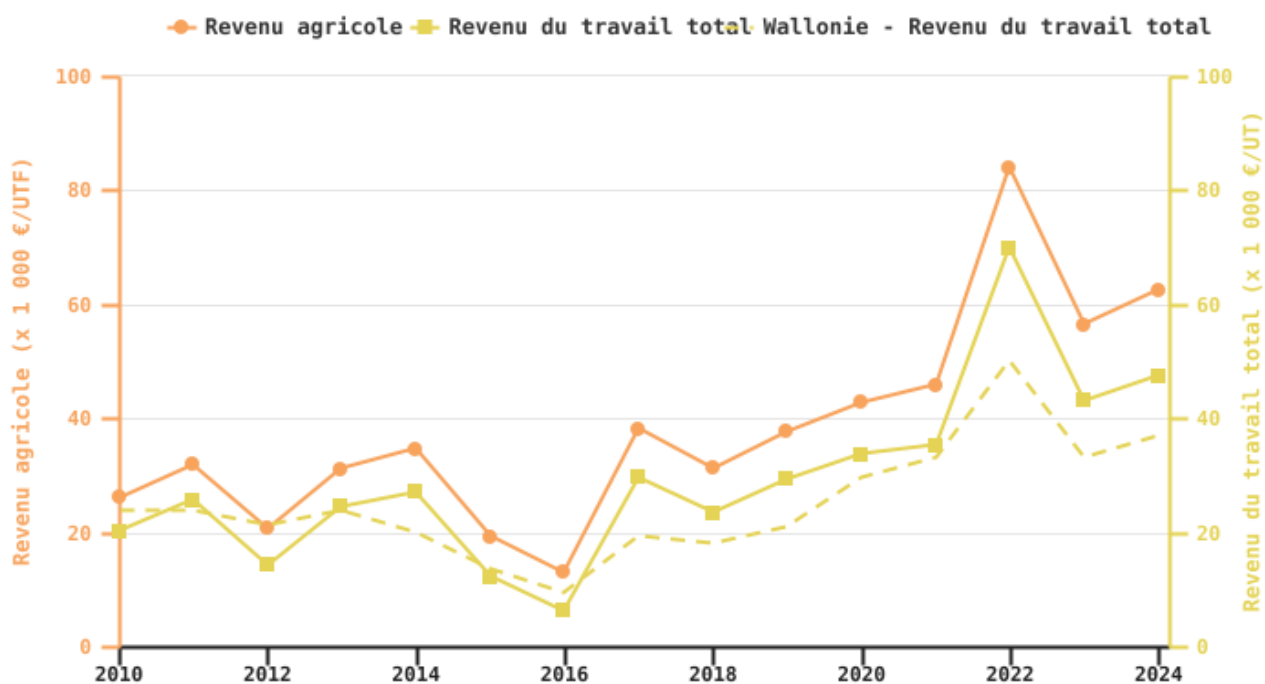
Concernant la gestion individuelle de l'exploitation et plus particulièrement la main-d'œuvre familiale, le revenu agricole est un indicateur pertinent. Sa valeur doit, en principe permettre de rémunérer une unité de main-d'œuvre familiale [UTF] et le capital qu'elle apporte dans l'exploitation.

Le **revenu agricole** atteint, en 2024, une valeur de **62 556 €/UTF** pour l'exploitation spécialisée en bovins laitiers. C'est bien supérieur à la moyenne des dix dernières années qui est de 40 385 €/UTF.

D'autre part, il est également intéressant de déterminer le revenu du travail par unité de travail total [UT]. Cette valeur indique la capacité de l'exploitation à rémunérer la main-d'œuvre salariée et non salariée et intègre l'évolution de la performance du travail de la main-d'œuvre. Ce revenu correspond à une rémunération brute, les charges sociales doivent encore y être prélevées. Il permet de comparer et de suivre l'évolution de la capacité des exploitations à rémunérer la main-d'œuvre en les plaçant dans des situations comparables (propriétaire ou non et taux d'intérêts fixe).

En 2024, ce **revenu du travail** atteint, en moyenne, **47 525 €/UT** pour l'exploitation spécialisée en bovins laitiers, mieux que la moyenne des dix années précédentes de 31 047 €/UT et plus de 10 000 €/UT supérieur au revenu du travail de l'exploitation wallonne. C'est cependant en net retrait par rapport à 2022 où le revenu du travail par UT avait frôlé les 70 000 €.

Evolution des revenus de l'exploitation wallonne spécialisée en bovins laitiers par UT (familiale)



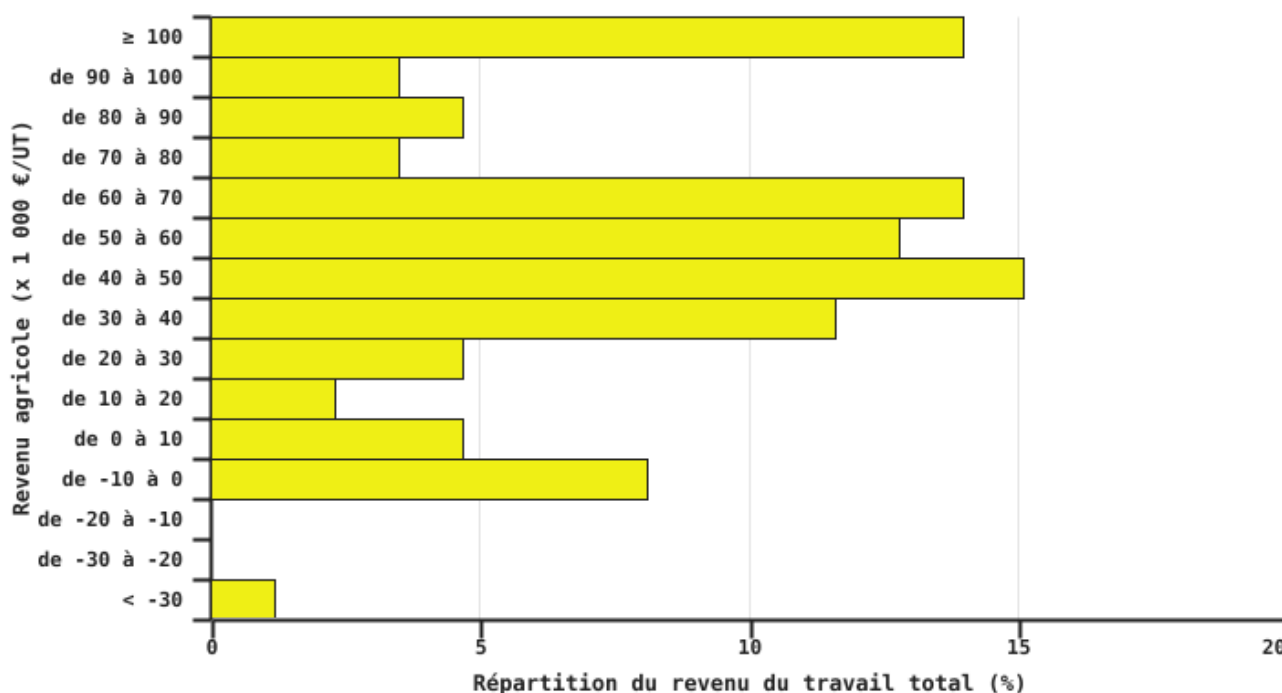
EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

- Disparité

Derrière ces valeurs moyennes se cache une grande disparité entre exploitations. Presque une exploitation sur sept a un revenu du travail par unité de travail total supérieur à 100 000 €/UT, et à l'inverse environ 9 % obtient un revenu négatif. Pour ces dernières, cela traduit que l'exploitation n'est pas en mesure de fournir une rémunération au travail et au capital investi du même niveau que celui retenu pour ces charges calculées (travail familial et intérêt sur le capital investi). La variabilité est liée à une série d'éléments dont certains sont parfois indépendants de la bonne ou mauvaise gestion de l'exploitant (localisation, santé, âge, ...).

Répartition des exploitations spécialisée en bovins laitiers selon le revenu du travail total par UT en 2024



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Selon la performance

Classement des exploitations selon leur niveau de performance

Cette section se concentre sur un échantillon d'exploitations conventionnelles très spécialisées en production de bovins laitiers, réparties en trois groupes selon leur niveau de performance pour le revenu du travail par unité de travail : **faible**, **moyenne** et **élevée**. Cet échantillon d'analyse de groupes de performance diffère de l'exploitation type spécialisée en bovins laitiers par son mode de production et les seuils de sélection mais aussi par le fait qu'une simple moyenne arithmétique des valeurs individuelles est réalisée sans pondérer en fonction de leur représentativité. Les exploitations ainsi sélectionnées ont une superficie moyenne de 84,1 ha pour 99 vaches laitières avec un rendement laitier de 7 072 l/vache. Elles sont donc en moyenne un peu plus grande que l'exploitation type spécialisée en bovins laitiers et avec une production par vache un peu supérieure.

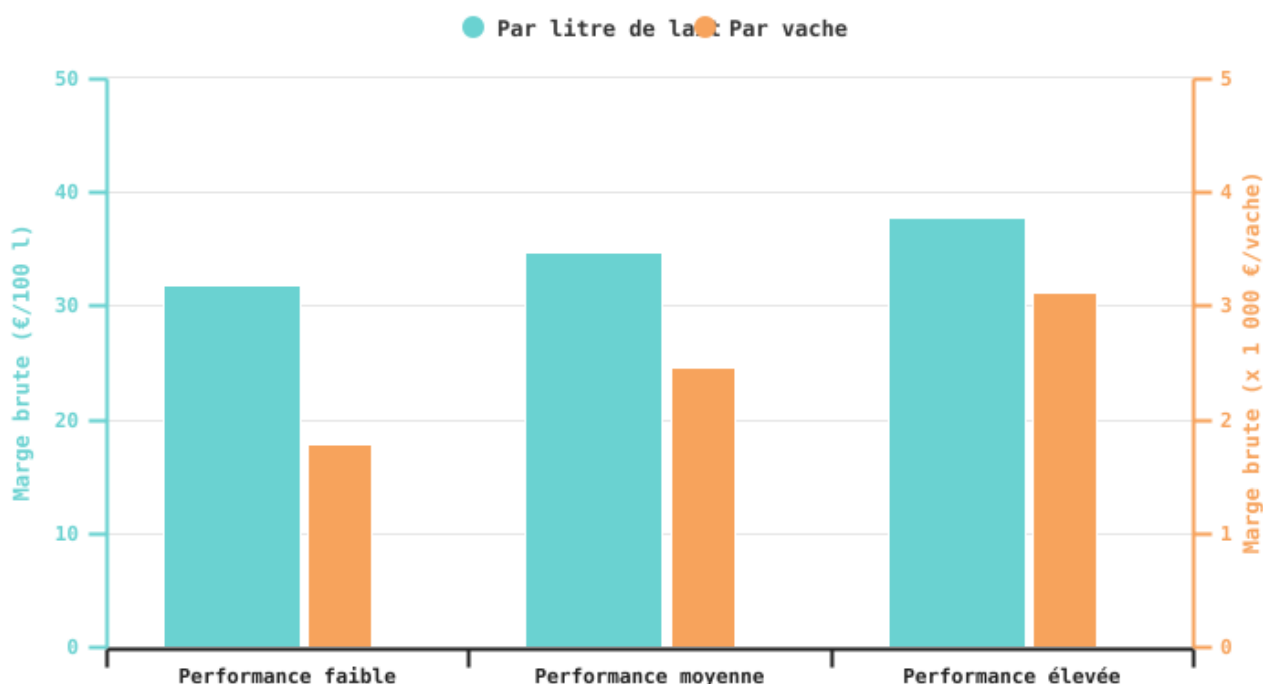
- Marge brute

La différence de marge brute des bovins et des cultures fourragères exprimée par 100 l de lait entre les groupes de performances montre un moins bon résultat pour le groupe des moins performants. Ces derniers ont une **marge brute des bovins et cultures fourragères** de l'ordre de **31,9 €/100 l de lait** alors qu'elle est de l'ordre de **37,8 €/100 l de lait** pour les meilleurs. La différence s'explique par des produits des bovins et cultures fourragères plus importants pour le groupe de performance élevée. Cela étant amplifié par le fait que leurs charges opérationnelles affectées sont également inférieures.

Les valeurs exprimées par vache montrent, en 2024, que les exploitations laitières spécialisées les plus performantes ont un niveau de charges opérationnelles par vache un peu plus élevé que celui des moins performants. Toutefois, cet écart est largement compensé par un produit supérieur lié notamment à un rendement laitier nettement plus élevé soutenu par un bon prix. Cette marge brute atteint 3 120 €/vache pour les plus performants alors qu'elle se limite à 1 779 €/vache pour les moins performants, soit un écart de plus de 1 300 €/vache entre les groupes extrêmes.

Ramenée par ha de superficie fourragère, la marge brute des bovins et cultures fourragères dépasse 4 024 €/ha pour les plus performants alors qu'elle n'est qu'à 1 982 €/ha pour les moins performants.

Marge brute des bovins et des cultures fourragères selon le niveau de performance de l'exploitation wallonne spécialisée en bovins laitiers en 2024



- Revenus

En comparant le revenu du travail et capital familial par 100 l de lait, des différents groupes de performance, celui des plus performants atteint 24,3 €/100 l de lait alors qu'il est à peine de 8,1 €/100 l de lait pour les moins performants, soit trois fois moins. Les revenus du travail total sont de 22,5 €/100 l de lait et 3,7 €/100 l de lait respectivement pour les plus et les moins performants.

En ramenant, ces revenus par vache, la différence est amplifiée car le rendement laitier des plus performants est supérieur. Ainsi le revenu du travail et capital familial des plus performants est de 2 009 €/vache laitière contre à peine 452 €/vache laitière pour les moins performants. Les valeurs de revenu du travail total sont respectivement de 1 852 et 205 €/vache laitière pour ces deux groupes de performance extrêmes.

Les écarts observés entre les groupes de performance extrêmes sont à nouveau amplifiés lorsque l'on compare les revenus par unité de travail. En effet, à l'écart de marge s'ajoute la plus grande productivité du travail pour les exploitations les plus performantes. Ainsi le revenu agricole du groupe le plus performant atteint 152 782 € par UTF alors qu'il est d'à peine 20 378 €/UTF pour les moins performants. Concernant le revenu du travail par unité de travail total, les valeurs sont respectivement de 113 863 €/UT et de 8 514 €/UT.

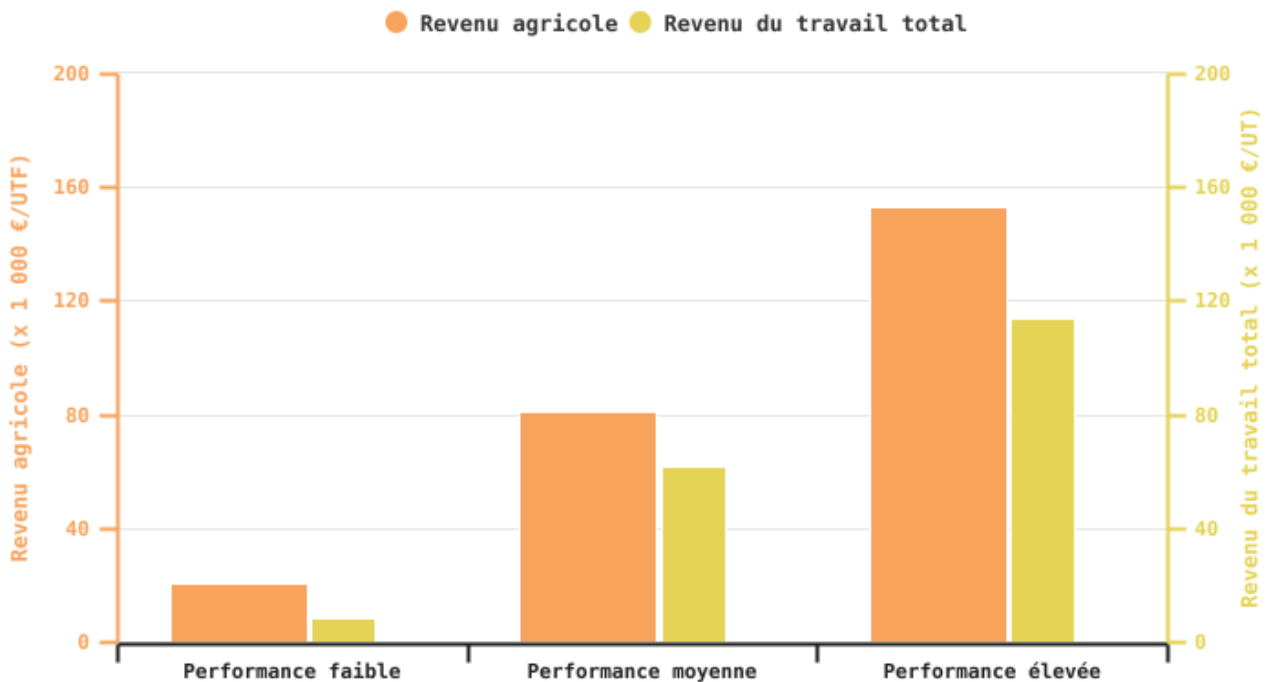
- Coût de production

Pour ces exploitations très spécialisées, dont la production est exclusivement laitière, il est possible d'estimer le coût de production. Ce coût correspond à la somme des **charges** nécessaires à la production de lait. Il s'élève à **52,7 € pour 100 l** chez les exploitations les plus performantes, contre **près de 82,3 € pour 100 l** chez les moins performantes.

En tenant compte des autres sources de produits présentes sur l'exploitation, comme la valorisation du cheptel ou les aides, il est possible de calculer un prix de revient. Ce dernier correspond au coût de production diminué des produits autres que le lait. Le **prix de revient** atteint **41,8 € pour 100 l** chez les plus performants et **67,7 € pour 100 l** chez les moins performants.

Avec un **prix du lait** d'environ **49 € pour 100 l en 2024**, les exploitations les plus performantes parviennent à couvrir leurs charges, y compris la rémunération du travail, tandis que les moins performantes n'y parviennent pas. En excluant la charge liée à la main-d'œuvre familiale, le prix de revient descend à **29,6 € pour 100 l** chez les plus performants et à **44,5 € pour 100 l** chez les moins performants.

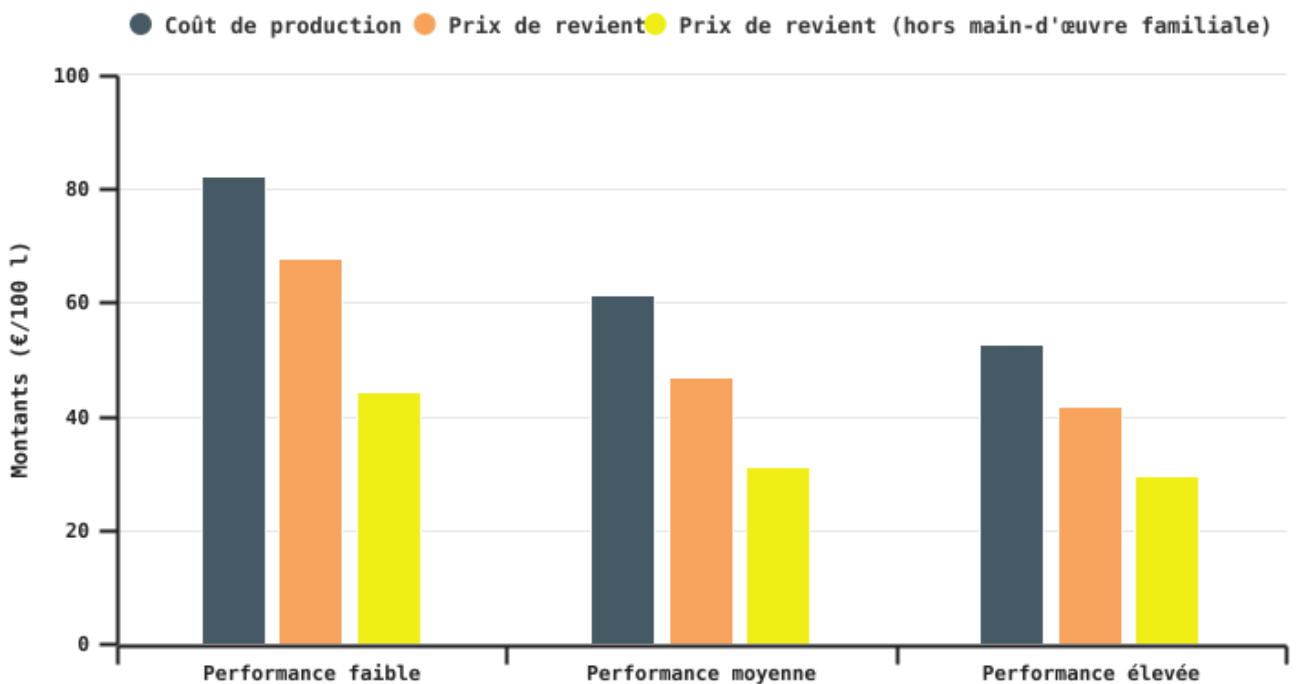
Revenus par unité de travail de l'exploitation spécialisée en bovins laitiers selon les niveaux de performances en 2024



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© ODW - 2025

Coût de production et prix de revient de la production des exploitations spécialisées en bovins laitiers selon les niveaux de performances en 2024



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© ODW - 2025

Zusätzliche Informationen

Bibliographische Hinweise

Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie
Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)

Weitere Informationen ?

Les données chiffrées et de localisation sont disponibles dans le fichier situé en haut à droite de la page (« Données sources »).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter :

- [Rentabilité de l'exploitation "bovins laitiers"](#)
- [Rentabilité de l'exploitation wallonne](#)

Image :

- Christine Gonay

